

DÉPÊCHE DU 19/03/2019

Etablissements de santé: la rallonge de 300 millions d'euros sur 2018 intégrée dans les dotations régionales (arrêté)

Mots-clés : #établissements de santé #protection sociale #juridique #ARS #hôpital #finances #Espic #clinique #ministère-santé #assurance maladie #Journal officiel

PARIS, 19 mars 2019 (APMnews) - Un arrêté publié mardi au Journal officiel intègre aux dotations régionales 2018 la rallonge de 300 millions d'euros annoncée la semaine dernière pour les établissements de santé publics et privés.

La comparaison entre le tableau des dotations régionales publié mardi et celui diffusé le 30 décembre 2018 fait apparaître 281 M€ d'euros au titre des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (Migac) et 16,5 M€ pour la dotation annuelle de financement (DAF) hors unités de soins de longue durée (USLD).

Le versement de cette enveloppe au titre de 2018 avait été annoncée mercredi par le ministère des solidarités et de la santé en raison de la moindre progression des dépenses d'assurance maladie par rapport à l'objectif voté, du fait principalement d'une évolution de l'activité hospitalière plus faible que prévu (cf [dépêche du 13/03/2019 à 15:27](#)).

Le ministère avait alors précisé que la majeure partie de ces crédits, soit 235 M€, serait répartie entre l'ensemble des établissements ayant une activité de médecine-chirurgie-obstétrique (MCO) pour tenir compte de la progression modérée de leur activité en 2018.

En complément, 65 M€ doivent être reversés de manière ciblée pour accompagner des établissements en difficulté et pour accélérer le financement de mesures prioritaires comme l'intensification des actions de prévention et de dépistage pour lutter contre l'hépatite C (plan Priorité prévention) et la généralisation du dispositif Vigilans de prévention de la récurrence suicidaire.

En tenant compte de cette rallonge, la Fédération hospitalière de France (FHF) avait annoncé vendredi une réduction du déficit prévisionnel des hôpitaux publics pour 2018 à environ 600 M€ (cf [dépêche du 15/03/2019 à 17:56](#)).

(Journal officiel, mardi 19 mars, [texte 11](#))

cb/nc/APMnews

[CB0POLWCR]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2019 APM International -

https://www.apmnews.com/story.php?objet=333293&idmail=PjsxFe42fDtm_2R4a6TVPSoxvg-C12KtT5AOBCXEYqI SfbZEvIo5XLziy18o1FSFNv7VD5MU6DBPBjN5hFieR8Zi9XgYQbFgUaZTYmJgoY8rEKGUnCPnHAQiFu_cEXdZTO3_1HmLniBPrY-yOMw5e2eipaBhIPr7f9GWp5mJVgeiR4pYYsiwMlqM3F74kmJlf9GWp5mJVgcsNc-Keri0ue-lzS_PVteFbG3AaOP28ZM.

Copyright Apmnews.com